

[INTERCOMMUNALITÉ]

Les élus du Pays de Mormal précisent leurs compétences

02/07/2014 Voix du Nord, ed Maubeuge p13



En évidence devant les élus, lundi soir à Landrecies, des bouteilles de Perlyne, l'eau produite à Bousies.

Fort heureusement, Guislain Cambier, président de la communauté de communes du Pays de Mormal, ne manque pas de pédagogie. Ni de patience. En bon enseignant, le maire de Potelle a pris le temps, lundi soir, devant une classe parfois quelque peu dissipée - la faute à la victoire de la France au Mondial de foot quelques minutes avant le coup d'envoi de la réunion? - de bien expliquer, étape par étape, les choix s'offrant aux élus communautaires. Pour faire simple: en fusionnant au 1er janvier, les trois anciennes intercommunalités ont regroupé l'ensemble des compétences qu'elles exerçaient chacune de leur côté. Certaines étaient communes, et sont donc redondantes. D'autres ne concernaient parfois que des actions précises. D'où la nécessité d'opérer des choix, essentiels bien évidemment en matière de finances. *«Ce sont les premières décisions qui vont décider des orientations de notre communauté de communes»*, a insisté Guislain Cambier.

Débats

S'il y a eu beaucoup de questions, les débats n'ont vraiment concerné que deux compétences. Vice-présidente, Marie-Sophie Lesne est montée au créneau pour réclamer le maintien dans le périmètre intercommunal de la politique du logement et du cadre de vie que le bureau avait initialement prévu de restituer aux communes. *«De plus en plus, les dossiers que nous portons doivent être adossés aux intercommunalités»*, a prévenu d'entrée la maire du Quesnoy. *«Si on ne réfléchit pas collectivement, on est réputé ne pas avoir un bon projet.»* Avertissement entendu puisque les élus ont finalement décidé de conserver la compétence. Idem sur le «contrôle de la décence du logement», que plusieurs élus comme Raymonde Dramez (Beaudignies), Zahra Ghezou (Vendegies-au-Bois) ou Élisabeth Pruvot (Croix-Caluyau) trouvent «redondant» avec les pouvoirs de police du maire en la matière: la compétence reste intercommunale, avec treize voix contre.

B. FR.

[ZOOM]

Compétences obligatoires ...

02/07/2014

Compétences obligatoires

-

Actions de développement économique

-

Aménagement de l'espace

Compétences optionnelles

-

Protection et mise en valeur de l'environnement: organisation de la collecte et du tri sélectif des ordures ménagères et encombrants; protection des eaux et rivières: lutte contre le rat musqué, restauration des cours d'eau non domaniaux de l'Aunelle, la Rhonelle, le Saint-George, l'Écaillon, l'Hogneau et leurs affluents; plantation et entretien de haies bocagères.

-

Politique du logement et du cadre de vie: amélioration du patrimoine bâti d'intérêt communautaire, opérations programmées de réhabilitation du logement privé.

-

Création, aménagement et entretien de la voirie: voies d'accès desservant toutes les zones d'activités communautaires existantes et à venir

-

Action sociale d'intérêt communautaire: suivi et accompagnement des allocataires du RSA; contrôle de la décence du logement; réseau d'assistantes maternelles; organisation de séjours en faveur des jeunes et adolescents; accueil de loisirs hors périscolaires et permanents; insertion par l'emploi dans le cadre de dispositifs contractuels; action favorisant la mobilité et les déplacements des personnes entre les communes; centres aérés; actions du contrat temps libre.